

# Persuasion, escarmouches, prises d'otages. L'exercice du pouvoir dans la colonie française de Nosy Be, Nord-Ouest de Madagascar (1839-1896)

**Samuel F. Sanchez  
Sedet/Paris 7**

La question de la répression, qu'elle soit coloniale ou autre, pose celle plus générale du pouvoir. Le pouvoir, capacité de faire triompher une volonté exige, une fois acquis, le développement de stratégies de maintien. La répression est un des modes de conservation du pouvoir. Elle a pour objectif d'annihiler toute forme de contestation ou de tentative de déstabilisation de l'autorité. Le terme de répression induit donc une idée de force, de violence. La constitution d'un appareil coercitif est consubstantielle à toute forme de pouvoir et d'État.<sup>1</sup> En cela, la violence qui caractérise le pouvoir colonial ne déroge pas à la norme. Le but primordial de toute entreprise de domination, de prise de pouvoir est de le pérenniser, ce qui implique l'élaboration de formules non seulement coercitives mais aussi juridiques et psychologiques. La répression coloniale est une variante de la répression étatique classique, et présente des caractéristiques particulières. Elle est organisée par une minorité d'étrangers dont les systèmes politiques et les conceptions idéologiques sont rigoureusement différents de ceux de la population et des autorités locales (religieuses et politiques), qui la considèrent comme illégitime.

Si la prise du pouvoir par une entité politique étrangère, s'est généralement accomplie par la ruse, la persuasion, la force ou la violence le pouvoir colonial s'est par la suite durablement installé en ménageant habilement ces différentes formes de pression.<sup>2</sup> Je propose dans cette étude d'analyser les moyens utilisés par le pouvoir colonial pour commander et se maintenir, alors qu'il était en position de faiblesse relative.

Il s'agit avant tout pour les colonisateurs d'inculquer aux populations colonisées les fonctionnements du nouveau système politique. Dans un second temps, leur objectif est de détruire les autorités locales, encore véritables rivales. Enfin, une fois le pouvoir bien installé, le maintien se formalise par l'instauration de l'Etat dans sa déclinaison coloniale, bâti sur la surveillance et la coercition, fondé sur un droit et une nouvelle territorialité fonctionnelle.

L'échelle locale d'analyse permet d'appréhender, au quotidien, les formes prises par le gouvernement colonial, d'en comprendre les applications concrètes et les évolutions. A travers le cas de Nosy Be, petite île du Nord-Ouest de Madagascar, occupée dès 1840 par les Français, je propose de montrer comment le pouvoir colonial s'est appuyé sur des ressources stratégiques variées, qui nécessitaient à tout le moins une excellente connaissance du terrain et surtout celle des particularités des formations politiques malgaches. Par quelles stratégies les Français, peu nombreux et isolés ont-ils réussi à instaurer leur pouvoir, puis le gouvernement colonial ? Comment parvenaient-ils à se faire obéir ? Quelle était, aussi, la place des autorités dynastiques malgaches dans ce processus ? Les méthodes appliquées ne constituaient pas une réelle stratégie d'ensemble, mais plutôt une succession de mesures tantôt répressives et brutales, tantôt persuasives et diplomatiques.

---

<sup>1</sup> Jacqueline Russ, *Les théories du pouvoir*, Le livre de poche, Paris, 1994, p. 18

<sup>2</sup> Sur les théories de maintien du pouvoir se reporter à Frédéric Gros, *Etats de violence. Essai sur la fin de la guerre*, nrf Gallimard, Paris, 2006, p. 120 et suivantes.

## I-La persuasion ou comment les Français se sont installés à Nosy Be

Les motivations qui ont conduit les Français à coloniser Nosy Be sont, de prime abord, purement militaires et stratégiques. En effet, la vocation des « petites îles » de Nosy Be et de Mayotte était à l'origine de suppléer à la perte de l'île Maurice, annexée par la Grande-Bretagne à l'issue des guerres napoléoniennes.<sup>3</sup> Suite à quelques projets avortés d'occupation du Nord de Madagascar<sup>4</sup>, l'île de Nosy Be fut choisie par la Marine comme *point d'appui* de la flotte et des intérêts français dans l'océan Indien.<sup>5</sup>

### A- Traités et promesses

Dès leur arrivée sur l'île de Nosy Be, les émissaires français, dont le capitaine Pierre Passot, comprirent rapidement la situation précaire dans laquelle se trouvait la majeure partie de ses habitants. Les Malgaches de l'île étaient majoritairement Sakalava, mais aussi Antakarana et Betsimisaraka<sup>6</sup>. Ces groupes malgaches étaient en guerre avec le gouvernement du Royaume de Madagascar<sup>7</sup>, dont ils fuyaient la domination. Anciennement installés dans le Boina<sup>8</sup>, jusqu'à son invasion par les armées de Radama Ier, en 1824, la plupart des Sakalava de Nosy Be était dirigée par le segment dynastique Sakalava Bemihisatra<sup>9</sup> qui poursuivait depuis près de 15 ans un exode continu pour échapper à la suzeraineté de Tananarive<sup>10</sup>. En mai 1839, environ 6000 Sakalava Bemihisatra s'implantèrent à Nosy Be, île alors faiblement peuplée, et s'y installèrent à l'abri des attaques merina<sup>11</sup>.

Quelques mois plus tard, quand les Français prirent connaissance de cette situation, ils développèrent l'idée de faire de l'île un tremplin pour occuper à terme des ports plus intéressants sur la côte Nord de Madagascar.<sup>12</sup> Ceux-ci tentèrent de convaincre les différents monarques de Nosy Be de leur céder ce petit territoire, favorable à l'installation d'un port militaire. Ils leur promirent un appui militaire pour combattre les armées du Royaume de Madagascar.

Aux yeux de l'autorité sakalava bemihisatra, les Français apparurent comme providentiels. Promesses de livraisons de fusils et d'aide militaire convainquirent cette dernière du bien fondé de l'implantation française. Prises en tenaille entre les Merina, dont la pression était de plus en plus sensible, et la perspective d'une immixtion française, les autorités sakalava optèrent pour la solution dont les effets semblaient être les moins néfastes et les plus éloignés dans le temps. Le choix de l'alliance française avait le mérite d'interrompre l'offensive des régiments merina stationnés à Anorontsangana, au Sud de la presqu'île d'Ampasindava.

<sup>3</sup> J.-F. Géraud, « Dans le sud-ouest de l'océan Indien : Madagascar, Nossi-Bé, Mayotte, la recherche d'un port de substitution à Bourbon (fin du XVIIIe siècle-1850) », in *Ports et voyages dans le sud-ouest de l'océan Indien XVIIe-XXe siècles*, Revue historique des Mascareignes, AHIOI, n°5, 2004, p. 33-52

<sup>4</sup> Projets Garnot en 1833 ; puis Passot en 1838 ; voir également B.F. Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830)*, vol. 2, p. 67-74

<sup>5</sup> François Guizot, *Mémoires*, t.XII. 1840-1842, Paléo, sources de l'histoire de France, Clermont-Ferrand, 2006, 239 p.

<sup>6</sup> Se reporter aux cartes. Sakalava : groupe de l'Ouest de Madagascar ; Betsimisaraka : groupe de l'Est de Madagascar ; Antakarana : groupe du Nord de Madagascar.

<sup>7</sup> On entend par « Royaume de Madagascar » l'Etat dont la capitale était Tananarive. Cet état, gouverné par une monarchie originaire de l'Imerina, fut reconnu comme souverain de toute l'île de Madagascar par les Britanniques dès le début du XIXe siècle.

<sup>8</sup> Boina : région du Nord-Ouest de Madagascar, dont la capitale est Majunga.

<sup>9</sup> Le segment dynastique Bemihisatra fait partie du groupe dynastique sakalava des Zafimbolamena. Pour plus de détail sur les Bemihisatra, et sur leur organisation politique, voir Baré J.F., *Sable rouge, une monarchie dans le Nord-Ouest malgache dans l'histoire*, l'Harmattan, Paris, 1980, 383 p.

<sup>10</sup> Voir Charles Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la côte ouest de Madagascar*, Arthus-Bertrand, Paris, pp. 97-109 ; voir également Rasoamiamanana M., *Le gouvernement de la province du Boina 1861-1883*, thèse de doctorat, Université de Provence, 1984, pp. 45-48

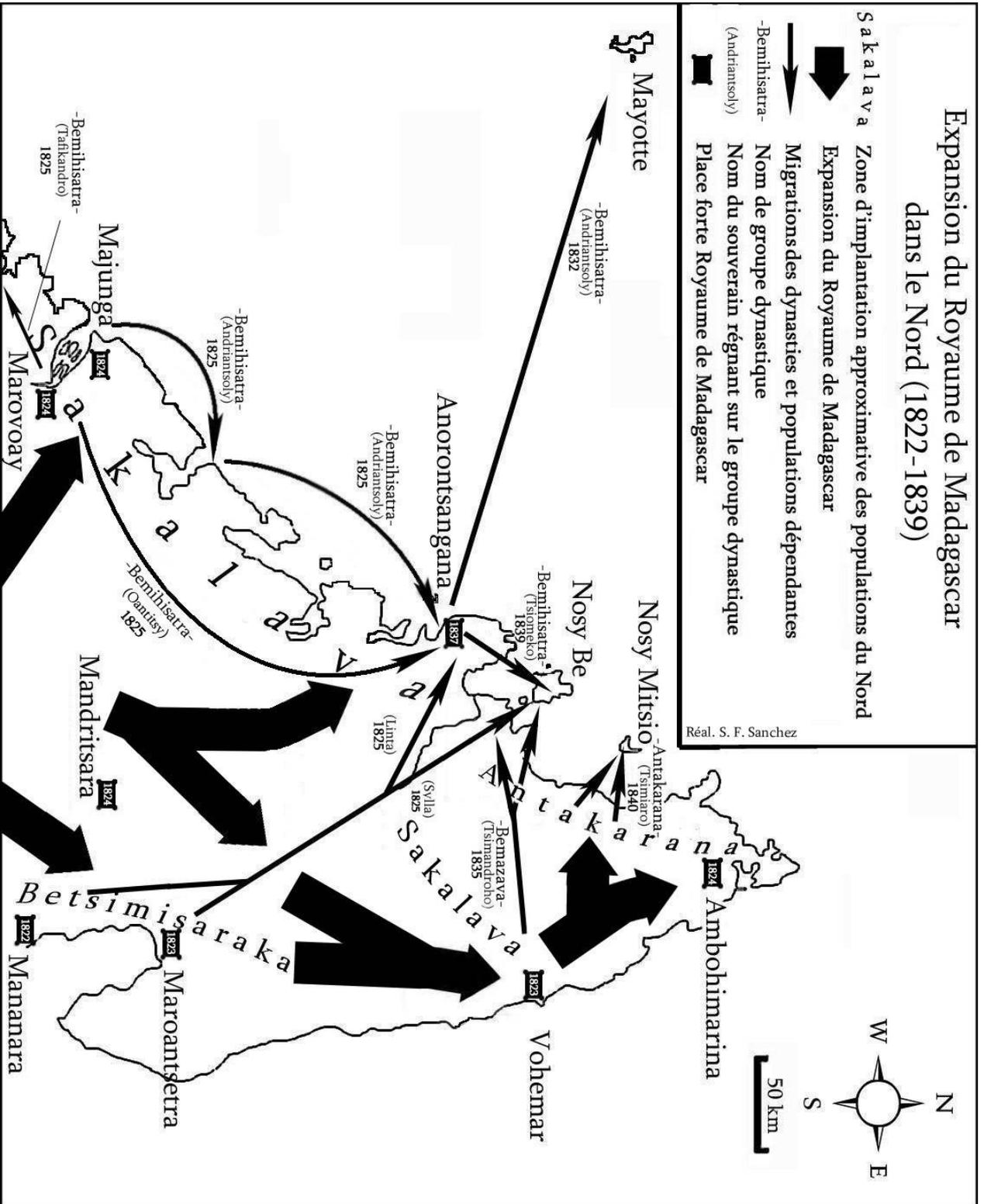
<sup>11</sup> Charles Guillain, *Op. Cit.*, pp. 133-139

<sup>12</sup> ANOM madc295d737, lettre du ministre de la marine et des colonies au ministre des affaires étrangères, 12 sept. 1840

# Expansion du Royaume de Madagascar dans le Nord (1822-1839)

- Sakalava** Zone d'implantation approximative des populations du Nord
- Expansion du Royaume de Madagascar** 
- Migrations des dynasties et populations dépendantes** 
- Nom de groupe dynastique** 
- Nom du souverain régnant sur le groupe dynastique** 
- Place forte Royaume de Madagascar** 

Réal. S. F. Sanchez



## B-Force, ruse et autorité des Français

Les Français étaient en position de force. Militairement et techniquement d'abord, ils débarquaient à Nosy Be grâce à des navires de guerre qui leur offraient une maîtrise parfaite de l'océan et une supériorité totale sur les pirogues sakalava, ou les boutres des Antalaotra<sup>13</sup>, des Swahili, des Comoriens ou des Indiens qui fréquentaient l'Ouest de Madagascar. Les protagonistes étaient inégalement armés. Hormis les sagaies, les Malgaches de Nosy Be possédaient de nombreux fusils, généralement de traite, réformés des guerres napoléoniennes, ou bien d'antiques fusils à silex du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>14</sup>

Ces aspects pratiques et militaires ne sont pas les seuls à prendre en compte. Les Français bénéficiaient d'une redoutable réputation d'efficacité militaire. Outre les aspects techniques qui pouvaient impressionner les Malgaches, les opérations françaises de Tintingue, Tamatave et Pointe à Larée (1828-1830) avaient durablement marqué les esprits.<sup>15</sup> Les Français jouèrent notamment sur la peur suscitée par les soldats ouest africains « *Yoloffs* » qui avaient été employés lors de ces derniers combats.<sup>16</sup> Plus surprenant, des impressions véhiculées par les commerçants musulmans et les marins français circulaient sur la conquête de l'Algérie, et l'efficacité de l'armée d'Afrique.<sup>17</sup> Les Français, conscients de cette réputation, vantaient aussi la grandeur de leur pays, la puissance de son armée. Les Français étaient certes peu nombreux, mais ils avaient la capacité de réunir une considérable force de coercition dont les aptitudes dépassaient les forces mobilisables par les souverains de la région. De plus, les situations des parties étaient inégales. D'un côté, l'existence même des Malgaches accompagnés de leurs familles était menacée, de l'autre les Français constituaient un groupe exclusivement masculin, rompu à l'art de la guerre. L'armée française était solide et professionnelle, forgée par une mentalité martiale et une discipline remarquable. Enfin, l'unité de commandement et de décision au sein d'une hiérarchie très stratifiée et respectée par ses membres renforçait la position française.<sup>18</sup>

Le commandement français était aguerrri par des années de pratique et de terrain en outre-mer. Des officiers, tel Passot, sortaient du rang, et avaient participé à la prise d'Alger, en 1830.<sup>19</sup> D'autres, comme Gouhot, connaissaient bien Madagascar pour y avoir servi lors des opérations de 1829. La présence de diplomates peaufinait le dispositif. On trouvait parmi les émissaires qui participèrent à la prise de possession de Nosy Be, un arabisant de talent, Vincent Noël, qui servait d'interprète.

Les forces et les défenses des Malgaches, ne soutenaient pas la comparaison. Quand les Français débarquèrent à Nosy Be, les Sakalava étaient désorganisés, épuisés et divisés. Le gouvernement sakalava Bemihisatra était miné par les troubles internes opposant les partisans de la soumission au Royaume de Madagascar à ceux de la restauration du Royaume du Boïna. Ces derniers voulaient faire appel à des alliés extérieurs, tels le sultanat d'Oman ou la France.<sup>20</sup>

<sup>13</sup> Littéralement, les « Gens de la mer ». Marins et commerçants malgaches de confession musulmane de l'Ouest de Madagascar.

<sup>14</sup> Charles Guillain estime que les Sakalava Bemihisatra disposaient alors, en plus de l'armement déjà accumulé, d'environ 400 fusils récemment achetés à des traitants anglais. Charles Guillain, *op. cit.*, p. 133

<sup>15</sup> Conflit qui opposa le Royaume de France au Royaume de Madagascar. Les Français organisèrent une expédition pour s'implanter sur la côte Est. Voir à ce sujet le récit de ces opérations dans Ackerman M., *Histoire des révolutions de Madagascar depuis 1642 jusqu'à nos jours*, Librairie Gide, Paris, 1833, p. 140-160

<sup>16</sup> Il s'agissait d'esclaves affranchis contre engagement par la marine dans les comptoirs d'Afrique occidentale. Ils étaient incorporés dans des « compagnies africaines ». Service Historique de la Marine SHM Ms47, François Gouhot, *Notice historique et mémoire sur la colonisation de l'île de Madagascar*, p. 95-97 ; voir Amadou Ba, « Premiers jalons pour une histoire des tirailleurs 'sénégalais' à Madagascar » in *Madagascar et l'Afrique. Entre identité insulaire et appartenances historiques*, Karthala, Paris, 2007, p. 223

<sup>17</sup> Service Historique de la Marine SHM Ms47, François Gouhot, *Notice historique et mémoire sur la colonisation de l'île de Madagascar*, p. 97

<sup>18</sup> Sur la mentalité des soldats français à cette époque, voir Raoul Girardet, *La société militaire de 1815 à nos jours*, Perrin, Paris, 1998, p. 46-48

<sup>19</sup> Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs*, l'Harmattan, Paris, 1983, tome 1, p. 444

<sup>20</sup> Sur la tentative d'alliance bemihisatra avec le sultanat d'Oman voir Charles Guillain, *op.cit.*, pp. 135-136

La première stratégie des Français consista à s'allier avec le groupe dirigé par le segment dynastique Sakalava Bemihisatra, incontestablement le plus puissant et, de ce fait, le plus à même d'opposer une résistance. Avant même la prise de possession, le capitaine Passot, fit aménager un site propice à l'installation, le plateau d'Hell-Ville. Ce dernier offrait un excellent mouillage, et était aisément fortifiable. Le capitaine y fit construire une grande case « conforme au rang » de l'*ampanjakabe*<sup>21</sup> Tsiomeko, afin qu'elle y logeât tout en demeurant sous la surveillance des Français.<sup>22</sup>

La stratégie de Passot pour prendre possession de l'île était simple, il fit en sorte que les Français fussent jugés indispensables pour la sauvegarde de la royauté Bemihisatra. Pour cela, il usa d'un stratagème assez habile. Lorsque la *Prévoyante* dut partir faire des vivres à la Réunion dans les premiers jours d'août 1840, les Sakalava supplièrent les Français de rester, proposèrent de pourvoir au ravitaillement du navire « avec du riz et des poules ». Selon Passot, quand le bateau leva l'ancre « La consternation était générale ». Passot parvint à ce que l'*ampanjakabe* Tsiomeko organise un grand *kabary*<sup>23</sup> :

« Elle fit connaître la position dans laquelle ils allaient tous se trouver : la guerre (...) allait recommencer, (...) si les Hovas venaient les attaquer, qui se mettrait à leur tête ? La reine demandait les avis de son conseil : celui-ci répondit qu'il fallait que je restasse à tout prix, n'importe à quelle condition. Cette condition fut la cession de l'île de Nosbé à la France. (...) J'avais sur tous les habitans de l'île les mêmes droits que la reine. »<sup>24</sup>

Cependant, les Français n'oublièrent pas de négocier avec les autres entités politiques opposées au Royaume de Madagascar. Les Français jouèrent simultanément sur plusieurs tableaux, promettant de l'aide aux *ampanjakabe* de Nosy Be et se positionnant comme protecteurs et médiateurs des royaumes de l'Ouest de Madagascar.

« J'entretenais des relations avec les chefs de Nosbé (sic.), des îles voisines et ceux de la côte ouest restés indépendants. Je m'attachai à rétablir l'ordre et la paix. (...) J'eus toujours le bonheur de rétablir la paix parmi ces peuplades, en m'établissant juge de leurs différends, et de les voir se séparer amis, après s'être jugés assistance contre leurs ennemis hovas. »<sup>25</sup>

Ce genre de stratagème et le charisme de l'officier semblaient avoir porté leurs fruits. Passot déclarait dans une de ses lettres : « Je sus inspirer assez de confiance aux Sakalaves pour les convaincre, amiral, que vous leur enverriez des secours. Ils promirent tout et tinrent parole mieux que je ne l'espérais ».<sup>26</sup> Le 5 mars 1841, au son du clairon, la France prenait officiellement possession de Nosy Be.

## C- Les vicissitudes de l'installation. La nécessité de la négociation

Avec la prise de possession, une garnison s'installa sur l'île. Elle se composait de 147 hommes, quelques officiers, 50 soldats d'infanterie, et 84 soldats d'une *compagnie africaine*.<sup>27</sup> Cette présence militaire constitua un élément essentiel de stabilisation dans la région, éloignant pour un moment les armées merina et les dissensions entre factions sakalava. À cette force s'ajoutaient les marins des navires de la station navale qui pouvaient renforcer la garnison en cas de menace contre les Français.<sup>28</sup> Les efforts d'installation furent rapidement mis à mal par la maladie. La dysenterie, doublée d'une épidémie de paludisme, rendit la situation intenable.

<sup>21</sup> *Ampanjakabe* : souverain

<sup>22</sup> ANOM Madc295d737, Rapport du commandant Passot à de Hell, gouverneur de la Réunion, octobre 1840

<sup>23</sup> *Kabary* : Assemblée politique

<sup>24</sup> ANOM Madc295d737, Rapport du commandant Passot à de Hell, gouverneur de la Réunion, octobre 1840

<sup>25</sup> *Idem*

<sup>26</sup> *Idem*

<sup>27</sup> Voir note 16.

<sup>28</sup> ANOM Madc295d737, lettre du gouverneur de Bourbon au ministre de la Marine, 20 février 1841

Les Malgaches réduisirent leurs contacts avec les Français, considérés comme propagateurs de maladies.<sup>29</sup> Durant le mois de juin 1841, 26 soldats mourraient de dysenterie. L'île de Nosy Be devint une « nécropole d'outre-mer »<sup>30</sup>. Les six mois suivants, 80 des 225 Français basés à Nosy Be moururent.<sup>31</sup> Le poste d'Hell-Ville offrait un triste panorama aux navires de passage. Les cases en construction étaient abandonnées, les canons gisaient au sol. Les quelques soldats indemnes ne quittaient plus le bateau stationnaire et ne dormaient jamais à terre pour ne pas respirer « l'air vicié des marécages ».<sup>32</sup> Dans ces conditions, l'agrandissement de la colonie était ajourné. Les Malgaches s'étaient éloignés et des parties entières de l'île restaient méconnues.<sup>33</sup> Le pouvoir des Français devait nécessairement s'accommoder des vrais maîtres du terrain : les chefs malgaches.

## II- Les modes coercitifs de conservation du pouvoir colonial

Les commandants qui se succédèrent à Nosy Be pendant les huit premières années de colonisation eurent recours à la politique de « la carotte et du bâton ». Aveu de faiblesse plus que de force, parallèlement à un usage intensif des institutions malgaches, les Français tentèrent de s'intégrer dans le jeu politique local afin d'installer durablement leur *leadership*. Les monarques sakalava comprirent vite qu'ils avaient une marge de manœuvre assez large, ce qui suscita de graves tensions avec les Français.<sup>34</sup>

### A- Diviser pour mieux régner

Pour pallier la faiblesse de leurs capacités de coercition, les Français mirent en place une diplomatie intérieure très habile. Après s'être alliés aux Bemihisatra, ils s'appuyèrent sur une dynastie concurrente et minoritaire : celle des Sakalava Bemazava. Les Français percevaient bien les rivalités qui opposaient les différents groupes nobiliaires de Nosy Be. Cette situation fut facilement exploitée, et devint non seulement un des principaux ressorts de la prise de possession de Nosy Be, mais aussi une des stratégies de pérennisation de la domination coloniale.<sup>35</sup> Le commandant Passot, lors de sa deuxième visite à Nosy Be, en septembre 1840, constatait : « tous les chefs étaient en guerre les uns contre les autres ».<sup>36</sup> La stratégie générale qui présida à la conservation du pouvoir français a largement été celle du « diviser pour mieux régner ».

L'*ampanjakabe* des Bemazava, le charismatique Tsimandroho, rêvait d'étendre ses droits sur l'ensemble des populations sakalava du Nord-Ouest.<sup>37</sup> Il avait déjà tenté, dans les années 1830,

<sup>29</sup> La dysenterie arriva dans l'île avec la garnison. ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant supérieur de Nossibé, au Gouverneur de Bourbon, 16 août 1841

<sup>30</sup> Je reprends ici l'expression employée par Bouda Etemad dans son livre *La possession du monde. Poids et mesures de la colonisation*, Editions Complexe, 2000, pp. 25-34

<sup>31</sup> ANOM Madc295d737, Rapport du gouverneur de Bourbon au ministre de la marine et des colonies, 27 septembre 1841

<sup>32</sup> ANOM Madc295d737, docteur de Leissègues, *Mémoire sur Nos-bé*, suivi de réflexions sur Madagascar, 1841-1843

<sup>33</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nosy Be au gouverneur de Bourbon, 19 juin 1841

<sup>34</sup> Sur l'utilisation des coutumes malgaches par les Français voir Sanchez Samuel F., « Le poids des coutumes. Les premières années d'administration coloniale à Nosy Be, Madagascar, 1839-1849 », in Jaumouillé A.-L. & Ronsseray, *Agents et acteurs locaux de la colonisation française: méthodes, sources et nouveaux enjeux de la recherche en France XVIIe-XXe*, FLASH-université de la Rochelle, à paraître aux Indes savantes.

<sup>35</sup> R.P. Boudou, « Querelles de roitelets Antakaraña et Sakalava 1865-1875 », in *Bulletin de l'Académie malgache*, t.XXIV, 1941, p. 171-180

<sup>36</sup> ANOM madc295d737, Lettre du ministre de la marine et des colonies au ministre des affaires étrangères, 12 sept. 1840

<sup>37</sup> ANOM Madc295d737, lettre de F. Gouhot, commandant particulier de Nossi Bé à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 19 juin 1841. Bien que les deux branches Bemihisatra et Bemazava appartiennent à la dynastie Zafimbolomena, les premiers ont réussi à garder la main sur la royauté du Boina. Depuis le début du XIXe s., les seconds ont plusieurs fois tenté d'accéder aux fonctions monarchiques, et ont à plusieurs reprises essayé de saper l'autorité des Bemihisatra sans jamais y parvenir. Voir à ce sujet : J.F. Baré, *Sable rouge, une monarchie dans le Nord-Ouest malgache dans l'histoire*, l'Harmattan, Paris, 1980, 383 p. ainsi que Marie-Pierre Ballarin, *op. cit.*, 463 p.

de prendre le dessus sur les Bemihisatra, à la faveur des troubles dynastiques qui avaient secoué la royauté du Boina. A la faveur de l'immixtion française, il continua à intriguer dans ce sens auprès des Français.<sup>38</sup> Par ailleurs le petit groupe Betsimisaraka sous l'autorité de l'*ampanjakabe* Linta, venu de la région de Maroantsetra et d'Antongil, installé dans l'Est et le Nord de l'île, à Ambatozavavy et dans la région de Fascène, tentait de conserver une certaine indépendance par rapport aux autres groupes.<sup>39</sup> La coexistence entre ces différents ensembles politiques n'était donc pas évidente. Le segment dynastique Bemihisatra, majoritaire, tentait d'imposer ses volontés aux autres groupes.

Les Français adoptèrent une « politique des races » avant l'heure. Ce système était relativement efficace, divisant les Nossibéens et posant le nouveau pouvoir en juge et partie. Cette politique s'organisait autour d'une déconcentration du pouvoir. Des chefs de village étaient nommés. Munis d'une écharpe tricolore, distinctive et honorifique, ils étaient chargés de rendre la justice selon les coutumes et de maintenir l'ordre.<sup>40</sup>

Les Français ajoutaient à cette « politique indigène » une grande bienveillance à l'égard des commerçants arabes et antalaotra du port d'Ambaroro, en pleine expansion économique à cette époque. Ils promirent la conservation des prérogatives de chacun de leurs chefs en échange de l'allégeance à l'autorité française.<sup>41</sup>

A un autre niveau, au sein même de l'appareil monarchique bemihisatra, l'*ampanjakabe* Tsiomeko, alors âgée de 15 ans, était entourée par plusieurs chefs de lignages qui tentaient de faire valoir leur influence auprès d'elle.<sup>42</sup> La lutte des aristocrates pour la prééminence à la cour de Tsiomeko fut d'abord difficilement comprise par les Français. Il n'était pas évident pour eux de saisir qui étaient les notables qui entouraient la reine, quelles étaient leurs fonctions et leurs objectifs politiques propres. Ces fonctionnements politiques ne pouvaient pas rester longtemps ignorés. Dès 1843, Vincent Noël, premier ethnologue de la côte ouest de Madagascar, formalisait de manière précise, dans une série d'articles, les structures des monarchies sakalava.<sup>43</sup> Les Français apprirent rapidement les enjeux qui poussaient les différents protagonistes autour de la reine. Ils s'évertuèrent à centraliser le pouvoir entre les mains des monarques et des ministres bemihisatra, tout en entretenant les rivalités avec les dynasties rivales. L'objectif était, à terme, de récupérer le pouvoir.<sup>44</sup> Dès 1840, cette politique fut déterminée :

« J'avais un but (...) affaiblir les chefs en augmentant le pouvoir de la reine, et établir l'unité de commandement qui plus tard devait passer de ses mains dans les miennes. »<sup>45</sup>

Le soutien apporté aux Bemihisatra fut confirmé lors des crises dynastiques des années 1840. En août 1841 par exemple, une conspiration ourdie par deux anciens ministres Bemihisatra<sup>46</sup>, ayant pour objectif le renversement du gouvernement de la reine Tsiomeko, alors composé du

<sup>38</sup> Les Sakalava Bemazava sont en concurrence avec les Sakalava Bemihisatra depuis la succession de Ravahiny. Marie-Pierre Ballarin, *Les reliques royales à Madagascar, source de légitimation et enjeu de pouvoir, XVIIIe-XXe s.*, Karthala, Paris, 2003, p. 42

<sup>39</sup> Le *mahabo* de ce groupe se situe à Analaketraka et l'*ampanjaka* Sililenta, descendant de Linta réside au *doany* de Mahatsara, au nord de Fascène (dans le nord-est de Nosy Be).

<sup>40</sup> ANOM Madc295d737, Lettre du gouverneur de Bourbon à Gouhot, commandant particulier de Nosy Be, 25 mai 1841

<sup>41</sup> ANOM Madc295d737, Rapport de Jehenne, commandant de la *Prévoyante* au gouverneur de Bourbon, 24 février 1841 : « chose remarquable, c'est que les Antalotes, gens dévoués à Saïd Saïd, ont pris le parti des Français. Cela s'explique par la peur qu'ils ont de Bouba, et qui égale au moins celle qu'ils ont des Ovas. Notre présence est la meilleure garantie de leur tranquillité »

<sup>42</sup> Charles Guillain, *Op. Cit.*, pp. 139-140

<sup>43</sup> Vincent Noël, « Recherches sur les Sakalava », *Bulletin de la société de géographie*, janvier-juin 1843, tome XX, pp.275-295 ; juillet-décembre 1843, pp.40-64 & pp.285-305 ; janvier-juin 1844, pp. 385-416.

<sup>44</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nosy Be au gouverneur de Bourbon, 19 juin 1841 : « C'est la cour du roi Pétau. Tout le monde commande et personne n'obéit. (...) C'est une tâche fort difficile que de dompter leur force d'inertie (...) Je n'y parviendrai qu'en me mettant très bien avec la reine. Il y a là une grande difficulté à surmonter, car ceux qui l'approchent ont intérêt à la tenir éloignée du commandant afin de pouvoir conserver toute leur influence. »

<sup>45</sup> ANOM Madc295d737, Rapport du commandant Passot à de Hell, gouverneur de Bourbon, octobre 1840

*manantany*<sup>47</sup> Boba Ankara<sup>48</sup> et du *fahatelo*<sup>49</sup> Mangala fut mise en échec par l'intervention française. À cette occasion, les Français protégèrent le gouvernement légitime. Les deux ministres loyalistes furent récompensés de leur bravoure par des présents et des félicitations.<sup>50</sup>

Il faut bien distinguer la politique de prise de possession et celle de maintien du pouvoir colonial. En effet, si dans un premier temps, les cadeaux furent versés au nom d'une prétendue amitié ou d'une volonté de conciliation, à partir de la prise de possession ils furent offerts aux chefs en remerciement de services rendus, ou pour aider les notables à tenir leur rang. Il s'agissait aussi de rendre l'autorité plus acceptable et de maintenir la paix. Des gages de bonne entente étaient alors offerts et chaque rencontre s'assortissait de cadeaux pour faciliter les négociations. Calicots, verroteries, sabres, uniformes étaient distribués pour attacher les chefs. Cette politique de la récompense, fut un des ressorts de l'intégration du pouvoir colonial, instituant une notabilité assujettie aux autorités françaises. Les présents agissent comme autant de marqueurs du pouvoir. Il ne s'agissait pas de verser tribut aux royautés locales. Il s'agissait bien au contraire de marquer l'autorité en sanctionnant, de manière positive, l'action des uns et des autres. La récompense n'est rien d'autre que le versant positif de la sanction. La symbolique de ces cadeaux résidait dans la félicitation accordée par le pouvoir à ses sujets, ce qui officialisait en quelque sorte le nouveau système de dépendance.

## B-Stratégies d'évitement malgaches et coercition française

Au début de la présence coloniale, les autorités malgaches continuaient à subsister presque en dehors de l'influence française. Les Sakalava comprirent, mais trop tard, que les Français allaient s'installer durablement sans pour autant prêter secours à leurs efforts contre les Merina. Plutôt que d'une réelle résistance à l'autorité française se renforçant peu-à-peu, on pourrait plutôt qualifier l'attitude des groupes Bemihisatra et Bemazava de « stratégie d'évitement du pouvoir ».<sup>51</sup> Les Malgaches, petit à petit, s'éloignèrent géographiquement pour échapper à la pression de l'autorité coloniale.

Ainsi, le chef lieu colonial, Hell-Ville<sup>52</sup> fut déserté par la dynastie Bemihisatra dès 1843. L'*ampanjakabe* Tsiomeko suivie de sa cour, se réfugia à Antsaolañana, au centre de l'île, dans une zone que les Français connaissaient mal, et n'avaient de toute façon pas les moyens de contrôler.<sup>53</sup> La situation était tendue, car de nombreux assassinats avaient été commis dans l'entourage de la reine. Enfin, le conflit entre Bemazava et Bemihisatra était de plus en plus vif, attisé par la diplomatie intérieure des Français. Dans cette situation difficile, les Français tentèrent d'étendre leur emprise sur la société, en organisant de grandes assemblées politiques, des *kabary*.

Au cours de celles-ci, les chefs malgaches ne se privèrent pas de critiquer les Français. Certains déclarèrent qu'au vu du temps que prenaient les Français à accorder l'aide promise contre les Merina, « ils auraient mieux fait de se donner à l'iman de Mascate », c'est-à-dire au sultanat d'Oman.<sup>54</sup> Le commandant essaya tant bien que mal de calmer la situation. Certains notables boudaient volontairement les assemblées. Le commandant tenta alors de contraindre

<sup>46</sup> Il s'agit de l'ancien *manantany* de la reine Oantitsy : Fionzona, qui suite à des conflits dynastiques dans la région d'Anorontsangana en 1835 fut exilé à Mayotte avec ses sujets. L'ancien *manantany* est accompagné de Mahevo. Cf. C. Guillain, *op. cit.*, p. 139

<sup>47</sup> *Manantany* : « celui qui possède la terre » ; souvent assimilé à un « premier ministre », il s'occupe des affaires militaires et des relations diplomatiques. Il est désigné par l'*ampanjakabe* dans les lignages roturiers.

<sup>48</sup> Chef du groupe roturier Zafindramahavita, dans lequel se recrute les *manantany*.

<sup>49</sup> *Fahatelo* : « le troisième ». Ministre des Affaires courantes, il réside au *doany* à proximité de l'*ampanjakabe*.

<sup>50</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant supérieur de Nossi-Bé, au gouverneur de Bourbon, 16 août 1841

<sup>51</sup> Jacqueline Russ, *Les théories du pouvoir*, Le livre de poche, Paris, 1992, p. 14

<sup>52</sup> Du nom du gouverneur de Bourbon de l'époque, le contre-amiral Anne Chrétien Louis de Hell. Le site porte aussi le nom éloquent de *La Pointe*, encore souvent utilisé aujourd'hui par les habitants.

<sup>53</sup> J.-F. Baré, *Sable rouge*, p. 52

<sup>54</sup> ANOM Madc295d737, Rapport de Jehenne, commandant de la *Prévoyante* au gouverneur de Bourbon, 24 février 1841

les récalcitrants. Les raisons des absences, plus ou moins crédibles, ne furent pas acceptées par le commandant, qui y vit autant d'insultes à son autorité. Le capitaine Gouhot, menaça d'aller arrêter un des absents, le chef bemazava Sambahy<sup>55</sup> et de brûler les cases de son village ainsi que ses récoltes. Le lendemain un nouveau *kabary* était organisé. De très nombreux *rañitry* et *fehitalany*<sup>56</sup> se réunirent à l'appel du commandant. Les Sakalava étaient en force, armés de fusils et de sagaies alors que Gouhot et Guillain, escortés par deux soldats *Yoloffs*, étaient sans armes. Sambahy fut réprimandé en public par le commandant, malgré la tension palpable. Tsimandroho se rangea du côté des Français et apaisa les esprits en cherchant une conciliation.

Le commandant Gouhot, impressionné par la démonstration de force des Malgaches, voulut affermir son autorité. Pour ce faire, il exigea des chefs réunis qu'ils lui fournissent des hommes de corvée ; deux compagnies de milice pour leur apprendre l'exercice militaire ; une centaine d'enfants pour apprendre « à lire, à écrire, à faire des navires, des meubles, des maisons » enfin l'envoi à Bourbon des fils des principaux chefs. Ses ordres étaient assortis de la menace de « mettre en prison ou mettre des fers à ceux qui le méritent ». <sup>57</sup> Les Malgaches ne restèrent pas cois devant de telles décisions. Les chefs bemihisatra, comme le *fahatelo* Mangala ou le *manantany* Boba Ankara, pourtant proches des Français opposèrent que ces exigences n'étaient pas conformes aux coutumes. Tsimandroho, quant à lui, prit le contrepied des Bemihisatra et appuya délibérément les ordres du commandant.<sup>58</sup> Finalement, devant la dissuasion et la division, les notables bemihisatra s'inclinèrent de mauvaise grâce.

La politique de l'enlèvement d'enfants fut sans doute l'aspect le plus dur et le plus dissuasif de la stratégie de maintien du pouvoir français dans la colonie. Elle dénote clairement, d'une part un manque de confiance dans la population et d'autre part un manque d'assurance dans les moyens classiques de coercition, tels que la force armée. La méthode de la prise d'otage a été pensée dès les premiers mois de la colonisation de Nosy Be. Sa finalité était non seulement la conservation de l'ordre, mais aussi en dernier ressort l'éducation et la conversion des enfants, ce qui devait en faire des agents dévoués à la France.

Dès les premiers accords de cession de territoire passés entre les *ampanjaka* et les Français, ces derniers embarquèrent pour Bourbon une délégation sakalava chargée de prendre contact avec le gouvernement de Bourbon. Cinq fils de chefs faisaient partie du voyage pour y être éduqués. Le but était tactique, il s'agissait tout bonnement d'en faire des otages : « c'était encore un moyen de m'assurer de la fidélité de leurs pères, gens assez turbulens (sic), très puissants, mais qui ne s'écarteront pas de la marche que j'ai tracée, tant que de tels otages seront entre nos mains. »<sup>59</sup>

Il convient d'ailleurs de préciser que les missionnaires prirent part à l'entreprise. L'abbé Dalmond fonda une petite école, où de nombreuses personnalités, tels la reine Tsiomoko et Tsifofohy, fils du *manantany* Boba Ankara, apprenaient sous la surveillance de l'autorité coloniale des rudiments de catéchisme et des cantiques catholiques traduits en Malgache.<sup>60</sup>

Les intérêts tactiques des colonisateurs rejoignaient ceux des religieux. Il s'agissait pour les missionnaires de créer une église locale, au sein de laquelle des prêtres malgaches devaient prendre place.<sup>61</sup> Gouhot envisageait, quant à lui, d'envoyer à Bourbon une cinquantaine d'enfants, principalement membres des dynasties dirigeantes. Une résistance passive des Sakalava s'organisa. Les enfants étaient cachés, la population effrayée, car des rumeurs circulaient selon lesquelles les jeunes ne reviendraient jamais. Le commandant tenta de

<sup>55</sup> Un des trois fils de Maka (Andriantomponiarivo). Il s'agit donc du frère de l'*ampanjaka* Bemazava Tsimandroho. Il est probable que l'attitude de ce prince soit due à la réprobation de la politique pro-bemihisatra affichée par l'autorité française.

<sup>56</sup> Chefs de villages et conseillers royaux.

<sup>57</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nosy Be au gouverneur de Bourbon, 19 juin 1841.

<sup>58</sup> *Ibidem*

<sup>59</sup> ANOM Madc295d737, Rapport du commandant Passot à de Hell, gouverneur de la Réunion, octobre 1840

<sup>60</sup> Voir Noël J. Gueunier & Brigitte Rasoloniaina, « Les cantiques malgaches de Dalmond (1841) » In *Etudes Océan Indien* n°37, Inalco, 2006, pp. 111-173.

<sup>61</sup> Didier Huitelec, *La Ressource, histoire d'un établissement d'enseignement*, DEA sous la direction de Sudel Fuma, Université de la Réunion, 1997, 41 p.

s'emparer des enfants par la force. Gouhot posa un *ultimatum*, donnant 24 heures aux chefs pour livrer les jeunes. La menace était violente. Si l'injonction n'était pas respectée, les pères seraient mis aux fers ; s'ils se risquaient eux-mêmes à prendre la fuite, leurs maisons seraient incendiées. Le lendemain, quasiment tous les jeunes étaient remis au commandant.<sup>62</sup>

Cette politique de la prise d'otage consacre la relative faiblesse des Français. Pour conserver le pouvoir, ils recourent à la contrainte violente et à des dispositions impopulaires. Le système porta ses fruits, apportant le calme et la soumission des chefs malgaches. On envisagea d'étendre aux autres royaumes de l'Ouest malgache le système de l'envoi d'enfants de notables vers Bourbon. Parallèlement à ces solutions dissuasives, le commandant proposa, pour rassurer les chefs, de les pensionner. Le tout étant, bien évidemment d'éviter qu'ils soient tentés par la rébellion.<sup>63</sup> Ce genre de méthode conduisit peu à peu au divorce entre le pouvoir colonial et les *ampanjakabe*.

### III-La pérennisation du pouvoir colonial

#### A-Tactique de l'escarmouche et expéditions punitives

Rapidement, les principaux chefs malgaches, sur lesquels s'étaient appuyés les colonisateurs pour la prise de possession, représentèrent une menace pour le pouvoir français, qui ne souffrait plus une coexistence avec d'autres formes d'autorité. Les monarchies, désorganisées et tenues en respect par le nouveau pouvoir, étaient désormais considérées par les colonisateurs comme une maladie rongant de l'intérieur le corps sain de l'Etat colonial.<sup>64</sup>

« Quant à ces chefs et à leurs séides qui ne vivaient que de rapines et de brigandages, ceux là ne sauraient accepter une autorité qui vient mettre fin à tous leurs crimes, et dans l'état intellectuel et moral où ils se trouvent, les moyens coercitifs sont les seules mesures à employer contr'eux (sic) : c'est une partie gangrenée qu'il faut extirper »<sup>65</sup>

C'est une politique de dispersion des pouvoirs concurrents plutôt qu'une réelle maîtrise de l'espace qui fut adoptée. L'espace restait incontrôlable car l'autorité coloniale n'avait pas encore formalisé son implantation, surtout par manque de moyen. La tactique des expéditions punitives visa à chasser du territoire convoité, mais non encore maîtrisé, les groupes qui apparaissaient comme trop indépendants ou contestataires.

Chaque opportunité de s'immiscer dans les affaires malgaches fut alors saisie pour tenter de mettre en avant le pouvoir colonial et le substituer à celui des dynasties.

En septembre 1841, une affaire de vol permit aux colonisateurs de réaffirmer leur domination. Le *fahatelo* Mangala et un petit chef nommé Itapa se rendirent coupables d'un vol d'esclaves. Le commandant Gouhot reçut la plainte du propriétaire lésé et donna l'ordre au *fahatelo* de faire amende honorable. Celui-ci refusa, affirmant qu'il ne devait obéissance qu'à Tsiomeko. Gouhot ne laissa pas passer le défi lancé à son autorité. Le commandant tenta d'interpeller le coupable qui parvint à fuir. L'indignation des notables contre les Français enfla et des menaces d'empoisonnement furent même lancées à l'encontre du commandant. Impuissant, celui-ci constata qu'un parti rebelle, conduit par le fuyard s'était établi non loin du chef-lieu, sans que les Français ne pussent réagir : « ils établirent leur quartier général au

<sup>62</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nossi-Bé à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 6 novembre 1841.

<sup>63</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nossi-Bé à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 6 novembre 1841.

<sup>64</sup> La métaphore organique de l'Etat contaminé par les métastases rebelles est une constance du discours colonial. On le retrouve à la même époque en Algérie : Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, exterminer : sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, Paris, 2005, 365 p.

<sup>65</sup> ANOM Madc295d737, Rapport sur Nossbé de Guillaïn et Gouhot à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 23 juillet 1842

village de Passendava, placèrent Mangala à leur tête et enrôlèrent dans leur bande tous les vauriens de l'île qui vinrent à eux ».

L'opposition dégénéra en conflit larvé, qui avait pour mérite, aux yeux du commandant, de « séparer l'ivraie du bon grain ». <sup>66</sup> Le *fahatelo* essaya vainement d'entraîner contre les Français d'autres notables sakalava tel Boba Ankara, le *manantany* des Bemihisatra. Gouhot forma aussitôt une compagnie avec des Betsimisaraka de Linta. Les relations étaient rompues avec la reine Tsiomeko. La fronde gagnait du terrain, fédérant les principaux chefs dont les enfants ont été pris en otage à la Réunion. Boba Ankara, ainsi que plusieurs chefs se rangèrent et affirmaient qu'ils ne rejoindraient pas le camp indépendant. Le commandant se tourna vers les Bemazava de Tsimandroho, qui apparaissaient une nouvelle fois comme les alliés indéfectibles des Français dans les situations critiques. Mangala soumit à son tour les Français à un *ultimatum* : ceux-ci avaient deux jours pour quitter l'île. Le commandant fit armer les miliciens et prévint qu'une répression implacable allait s'abattre sur les dissidents. Devant cette annonce, Mangala échoua à réunir suffisamment d'hommes et se décida à fuir en amenant avec lui la reine Tsiomeko. Celle-ci résista et s'installa finalement à Hell-Ville « à la disposition du commandant ». La poursuite s'organisa, Gouhot rassemblait en tout 12 soldats français, 3 compagnies de milices et une « centaine de Betsimasaracks et d'Arabes armés de Sagayes ». Des chefs de Tsiomeko envoyèrent quelques hommes, tant et si bien que le commandant se retrouva à la tête « d'une colonne d'environ 500 hommes », dont seulement 12 appartenaient à l'armée française ! Les insurgés de Mangala furent Nosy Be et rejoignirent la Grande Terre.<sup>67</sup>

Après avoir organisé un grand *kabary* consacrant la victoire, le commandant fit prêter serment aux chefs sakalava. Ceux-ci firent acte de soumission. Gouhot, conscient de la victoire gagnée sur l'autonomie des royautes écrivait au gouverneur de Bourbon :

« Mon autorité est maintenant reconnue sans contestation par Tsoumeke et ses Saclaves. Les chefs me font à chaque instant des visites et la plus grande tranquillité règne. (...) presque tous les chefs sont enchantés d'être débarrassés des mauvais sujets qui tenaient leur vie entre leurs mains »<sup>68</sup>

Après la victoire des Français, les royautes sakalava étaient désorganisées. De grands notables, tels le *fahatelo* Mangala ; Milabe, le chef des Sambiarivo<sup>69</sup> et Boba Maharetsy avaient quitté l'île. Le *manantany* Boba Ankara, plus isolé que jamais, ne tenait sa place que grâce à l'appui des Français. La reine Tsiomeko, retirée dans l'intérieur de Nosy Be, avec « ses noirs, quelques femmes et plusieurs chefs, les uns effrayés, les autres hostiles »<sup>70</sup> accepta finalement de se réinstaller auprès des Français et reconstitua un appareil gouvernemental sous leur contrôle. Elle fut gratifiée d'une pension de 1200 francs par an, Tsimandroho perçut quant à lui une solde de 900 francs par an<sup>71</sup>. Une amnistie générale fut promulguée pour faire revenir les chefs coupables de rébellion, exceptant Mangala, l'ancien *fahatelo*, dont la tête était mise à prix.<sup>72</sup>

La stabilisation des rapports entre Français et Sakalava Bemihisatra ne fut cependant que de courte durée. De nouveaux troubles survinrent. Les anciens séditieux firent encore parler d'eux en se livrant à des attaques sur des traitants antalaotra et des sujets de Sylla, *ampanjakabe* des

<sup>66</sup> ANOM Madc295d737, Rapport de Gouhot au gouverneur de Bourbon, 12 octobre 1841 : « Cette troupe comptait un effectif de 100 hommes parfaitement armés sans que j'en eusse connaissance, car les Saclaves, dominés par la plus profonde terreur, étaient d'une discrétion effrayante. »

<sup>67</sup> Ils rejoindront plus particulièrement l'Ambongo : ANOM Madc295d737, Lettre de Gouhot, commandant particulier de Nossi-Bé à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 6 novembre 1841.

<sup>68</sup> ANOM Madc295d737, Rapport de Gouhot au gouverneur de Bourbon, 12 octobre 1841

<sup>69</sup> Sambiarivo : esclaves royaux

<sup>70</sup> ANOM Madc295d737, Rapport sur Nosbé de Guillain et Gouhot (malade) à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 23 juillet 1842

<sup>71</sup> ANOM Madc295d737, Lettre de Bazoche, gouverneur de Bourbon à Passot, commandant particulier de Nossi Bé, 10 octobre 1842

<sup>72</sup> ANOM Madc295d737, Instructions de Bazoche, gouverneur de Bourbon, au capitaine Passot, 10 juin 1842

Betsimisaraka d'Ambatozavavy dans le Nord-Est de Nosy Be. La répression s'organisa une nouvelle fois à l'aide de supplétifs malgaches encadrés par des soldats « Yolloffs ». Certains chefs étaient impliqués dans une nouvelle affaire de vol d'esclaves. Il furent immédiatement sanctionnés, mais un fort parti de Sakalava en rupture de ban vint menacer Hell-Ville. En pleine nuit, le commandant arma la *compagnie africaine*, et donna l'attaque.<sup>73</sup> La poursuite qui s'en suivit conduisit les belligérants jusqu'au centre de l'île. L'affrontement fut violent : « nos soldats blancs et africains animés de rage poursuivirent l'ennemi avec acharnement ». Le commandant donna l'ordre de détruire les villages des insurgés. Les rebelles étaient insaisissables, il s'agissait donc de « poursuivre dans toutes les directions à la fois de manière à les saisir ou à les chasser pour en débarrasser le pays ». A mesure que leur victoire se faisait plus certaine, les Français étaient rejoints par des renforts envoyés par les groupes Betsimisaraka et Bemazava restés fidèles. Le commandant fit brûler les cases et prodigua le butin aux supplétifs malgaches, pour les encourager à détruire toute opposition.<sup>74</sup>

À l'issue de l'opération de « pacification » conduite par le commandant Morel, ce dernier réunit la population pour fêter la victoire, et distribuer les bons et les mauvais points. Il proclama la liste des 'bons' et des 'mauvais chefs', déclarant que les possessions des séditeux seraient partagées entre les chefs fidèles. Le commandant engagea également la population à remettre les « mauvais chefs » à l'autorité coloniale, « morts ou vivants ».<sup>75</sup>

## B-L'écrasement des institutions malgaches : de la mort de l'*ampanjakabe* Tsiomeko à la révolte de 1849

Après les soubresauts de l'installation, la nouvelle époque qui vit le jour fut marquée par la mort de la reine Tsiomeko et l'emprise de plus en plus forte des Français sur les habitants de Nosy Be. C'est à la faveur de cet événement, qui survint en juin 1843, que les Français purent directement s'immiscer dans le jeu dynastique sakalava bemihisatra. Ils intronisèrent le jeune Rano, fils de Tsiomeko, sous la régence de l'ancien *manantany* Boba Ankara, agent zélé des Français. Le jeune prince était un enjeu primordial pour les Sakalava puisqu'il était *Ampanjaka Manjaka*, personnifiant la continuité du pouvoir des ancêtres et incarnant la sacralité des rois zafimbolamena. Une forme de protectorat ou d'association semble qualifier cette période, pendant laquelle le pouvoir colonial ne maîtrisait en réalité que quelques dirigeants malgaches, sans avoir réellement de contacts avec la population. Un événement bouleversa cependant cette tendance. Il s'agit de l'abolition de l'esclavage.<sup>76</sup> En 1848, avec l'avènement en France de la II<sup>e</sup> République, l'esclavage fut aboli dans les colonies françaises. Dans un premier temps, le commandant particulier de Nosy Be s'opposa à l'abolition sur son territoire car celle-ci allait à l'opposé des principes entérinés dans les traités de cession de l'île, qui garantissaient le droit de posséder des esclaves.<sup>77</sup>

Malgré la certitude acquise par les agents locaux que l'émancipation allait susciter une grave crise, le décret fut rendu applicable dans la colonie. La population fut recensée puis les esclaves émancipés. La libération mettait en péril l'équilibre de la société qui reposait sur le respect par l'autorité coloniale des coutumes malgaches. L'esclavage pratiqué alors à Madagascar n'était pas seulement économique. Il était aussi le fondement d'un ordre qui animait des liens religieux et des réseaux de clientèles structurant la société. Ce type

<sup>73</sup> ANOM Madc296d738, Lettre de Morel, commandant particulier de Nossi Bé à Bazoche, gouverneur de Bourbon, 24 décembre 1843

<sup>74</sup> *Ibidem*

<sup>75</sup> ANOM Madc296d738, Déclaration de Morel aux Sakalava, 24 décembre 1843

<sup>76</sup> Si l'abolition de l'esclavage a eu lieu en 1846-1847 à Mayotte, il faut attendre le décret du 27 avril 1848, pour que l'esclavage soit aboli à Nosy Be. Voir Jean Martin, « L'affranchissement des esclaves de Mayotte, décembre 1846-juillet 1847 », *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. 16, n°1-2, 1976, pp. 207-233

<sup>77</sup> ANOM madc296d739, Lettre du commandant Lamy, sur l'émancipation à Nosy Be, à Passot, commissaire de la République de Mayotte et dépendances, 15 novembre 1848

d'esclavage, de l'aveu même des colonisateurs, ne correspondait en aucun cas aux formes pratiquées dans les colonies de plantation de la Réunion ou des Antilles. De plus, les promesses d'un dédommagement de toute manière insuffisant ne paraissaient pas crédibles et ne constituaient pas un argument suffisant aux yeux des chefs dépossédés. L'émancipation se traduisit par une violente révolte anticoloniale. Pendant l'été 1849, l'île de Nosy Be était en état de siège, la vingtaine d'habitants européens et les missionnaires jésuites étaient sur leurs gardes et se barricadèrent derrière les maigres palissades d'Hell-Ville. De forts partis sakalava se regroupaient sur la Grande Terre pour préparer une offensive. La plupart des rois malgaches de Nosy Be désertèrent les rangs français pour rejoindre ceux de la coalition anti-française. La défense française n'était composée que de 125 hommes (dont 50 européens plus ou moins malades). Face à la situation, le commandant particulier constitua une milice. Ce corps supplétif était majoritairement composé de Malgaches chrétiens, d'esclaves émancipés ainsi que de quelques Betsimisaraka, trop engagés auprès des Français pour pouvoir changer de camp. Le 18 juin 1849, environ 4000 Sakalava attaquèrent Hell-Ville. La victoire fut française. Les pierriers et les deux canons de la place permirent aux Français de résister à l'attaque en infligeant de lourdes pertes aux Sakalava. Deux jours plus tard, la situation était reprise en main, des renforts arrivèrent de Mayotte. Les opérations se poursuivirent dans le Sambirano, sur la Grande Terre, où les Français n'avaient pour le moment pas encore d'influence. Les temps avaient changé, et le commandant de l'époque affirmait qu'il ne fallait « plus désormais parler de paix à ces barbares »<sup>78</sup>. Dès les jours suivants la défaite des Bemihisatra, le commandant constata la disparition des monarques sakalava et de leurs sujets. Cette disparition fut, selon le commandant Marchaisse, un grand pas vers une organisation coloniale plus efficace, qui se passerait désormais de l'autorité des chefs malgaches pour fonctionner :

« La journée du 18 a conquis à la France une nouvelle possession, où nous n'exercions jusqu'alors qu'un protectorat. Aujourd'hui, il n'y a plus de Sakalaves dans l'île, le pays est désormais français, et c'est à nos bons miliciens que nous devons cette conquête ».<sup>79</sup>

La défaite des grands notables sakalava engendrant leur fuite de l'île, libéra de grands espaces, plusieurs milliers d'hectares, qui s'intégrèrent au domaine colonial. La dynastie Bemihisatra s'installa dans la région d'Analalava, sur la Grande Terre, où elle banalisa ses relations avec les Merina, fondant ainsi le groupe des Bemihisatra du Sud.<sup>80</sup> En décembre 1850, le commandant de Nosy Be relatait dans un rapport que plus de 2500 hectares de terrain avaient été demandés au cours de la même année.<sup>81</sup> En 1853, la première usine à sucre était bâtie par des Mauriciens.<sup>82</sup> Deux ans plus tard, la moitié des terres de Nosy Be était passée aux mains de colons, dont la plupart étaient originaires des Mascareignes. Les terres appartenant encore à des Malgaches étaient situées dans des lieux peu fertiles et excentrés, comme l'extrême nord de l'île et le centre Ouest.<sup>83</sup> L'arrivée des colons accéléra la fuite massive des Malgaches vers la Grande Terre. C'était l'avènement d'une économie de plantation consacrée presque exclusivement à la production sucrière<sup>84</sup>.

<sup>78</sup> ANOM madc296d739, lettre du commandant particulier Marchaisse à Passot commandant supérieur de Mayotte et dépendances, 24 juin 1849

<sup>79</sup> ANOM madc296d739, Rapport du commandant particulier Marchaisse à Passot, commandant supérieur de Mayotte et dépendances, 28 juin 1849

<sup>80</sup> Pour plus de détail sur ce royaume se reporter à Feeley-Harnik G., *A Green Estate. Restoring Independence in Madagascar*, Smithsonian Institution Press, Washington & London, 1991, 627 p.

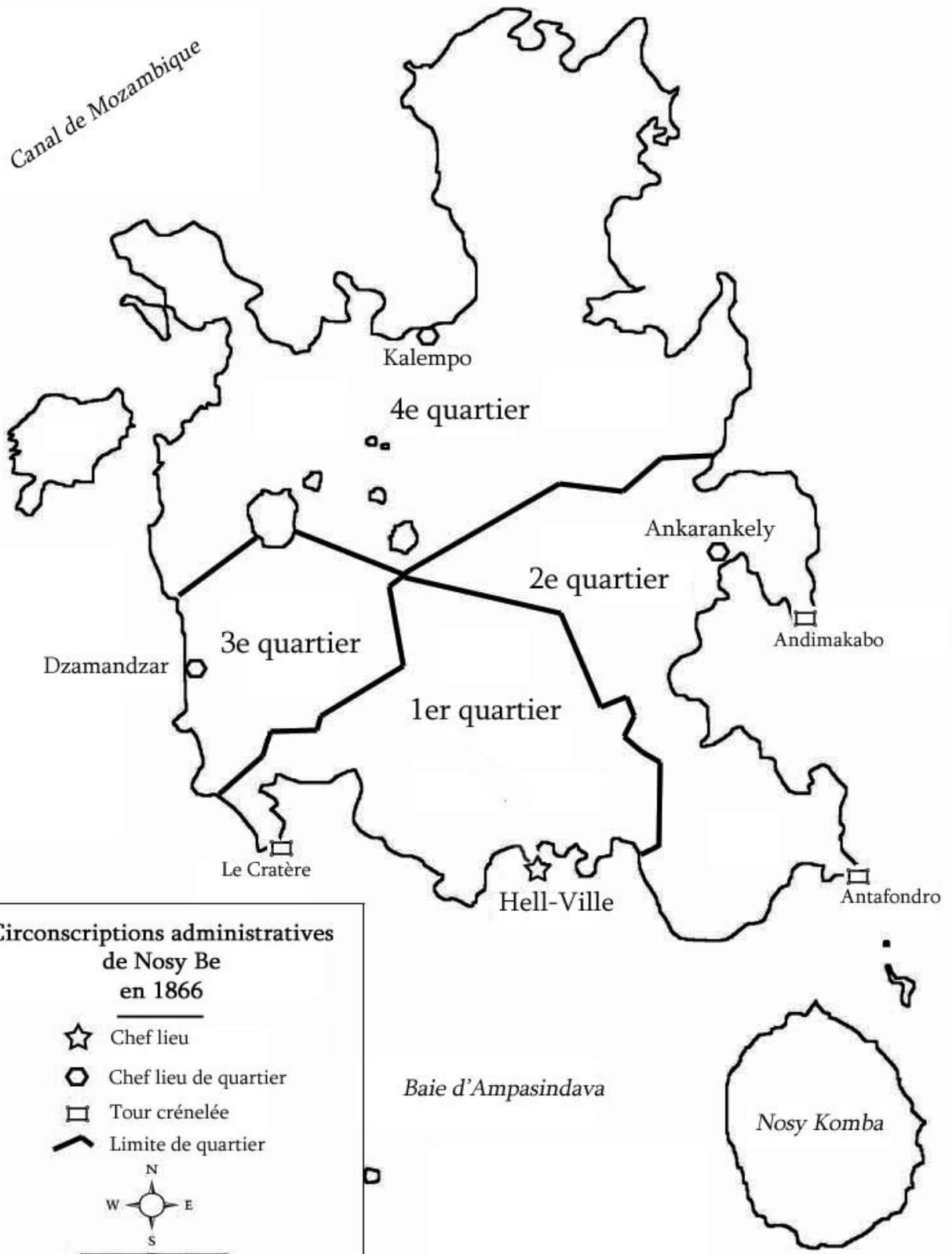
<sup>81</sup> ANOM madc288d710, Mémoire des travaux du génie à Mayotte et dépendances, 31 décembre 1850

<sup>82</sup> ANOM madc288d710, Rapport du commandant particulier Dupuis, au ministre de la marine et des colonies, 4<sup>e</sup> trimestre 1853

<sup>83</sup> ANOM madc288d710, Concessions de Nossi-Bé, 1855

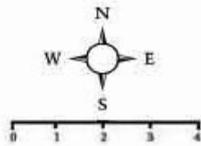
<sup>84</sup> ANOM madc286d693, Rapport du 4<sup>e</sup> trimestre 1858, de Dupuis, commandant particulier de Nosy Be, 1<sup>er</sup> janvier 1859

Canal de Mozambique



**Circonscriptions administratives  
de Nosy Be  
en 1866**

- ☆ Chef lieu
- ⬡ Chef lieu de quartier
- ◻ Tour crénelée
- Limite de quartier



réal. : S.F. Sanchez

## C-Le contrôle du territoire

A partir des années 1850, le pouvoir colonial se renforça, n'étant plus obligé de composer avec les modes locaux de fonctionnement institutionnel. Ce système prit toute son ampleur avec le sectionnement du territoire en concessions et en quartiers administrés de manière policière et contrôlés par des commissaires français<sup>85</sup>. Cette organisation contrôlée de manière directe, trouvait son aboutissement dans l'institution de structures consultatives en 1869, puis communales en 1887. Ces assemblées vinrent couronner le triomphe des colons et l'éviction des Sakalava, dont quelques notables choisis assistaient tout de même, tels des figurants, aux délibérations.

L'administration se réorganisa et chercha à ne pas rééditer les fautes qui avaient conduit à la révolte sakalava de 1849. Le but primordial était d'instaurer le pouvoir colonial sur l'ensemble de Nosy Be et de parvenir, au moins, à contrôler l'intérieur de l'île, qui, jusqu'alors, n'était peu ou pas exploré. Cela passait par de nouveaux moyens de communication, et un maillage du territoire. Un réseau routier fut créé, alors qu'il n'existait jusqu'alors que des sentiers que les charrettes ne pouvaient même pas emprunter.<sup>86</sup> Les constructions furent aussi militaires. Les autorités reçurent, dans les années 1855-1858, des fonds supplémentaires pour organiser un complexe défensif. Le projet comprenait la construction de tours crénelées, réparties en plusieurs points stratégiques, majoritairement sur les côtes de l'île.<sup>87</sup> Ce système de contrôle du territoire fut une réussite. Postes d'observations permanents, les tours de guet devaient aussi servir de points de fixation en cas de nouvelles attaques. Parallèlement, le chef lieu était flanqué de plusieurs batteries, d'un fortin, et d'une caserne défensive.<sup>88</sup> La ville elle-même était ceinturée d'un fossé et longée par des haies de plantes épineuses. Ce dispositif militaire fut conçu pour encadrer la population malgache et n'avait en aucun cas pour objectif d'assurer une protection contre une offensive européenne.<sup>89</sup>

La pratique du pouvoir colonial se transforma progressivement en un fonctionnement intégré par la population. La stabilisation du territoire, son bornage définissait aussi plus clairement les limites entre la juridiction coloniale et celle qui avait cours dans les zones strictement sous autorité malgache, où les *fomban-drazana*<sup>90</sup> étaient seules en usage. Avec cette distinction claire et binaire, entre espace colonisé et non colonisé, il devenait aussi plus facile pour les Français de gérer le territoire.

A Nosy Be, le droit français devint le principal mode de règlement des conflits, et dès 1853, un service judiciaire fut mis en place. Il s'agissait désormais pour l'autorité coloniale de se substituer aux anciennes dynasties malgaches, qui jusqu'alors réglaient la plupart des conflits en *kabary*. Le code pénal devint le référent privilégié pour réprimer les contrevenants à la loi. De plus, avec la présence accrue sur le territoire de colons et de négociants européens, il fallait produire des institutions capables de prendre en charge les conflits qui, inévitablement, allaient se produire entre Malgaches et Européens.<sup>91</sup> Une *justice indigène* restait donc en fonction, dédiée aux affaires subalternes. Celle-ci était entre les mains de notables locaux, véritables intermédiaires du pouvoir, soigneusement choisis par les Français. La reconnaissance de ces

---

<sup>85</sup> Voir l'évolution des circonscriptions dans l'Arrêté du 11 mai 1866 concernant l'organisation administrative et divisions territoriales in *Annuaire de Mayotte et dépendances*, Imprimerie nationale, Paris, 1874, p. 36

<sup>86</sup> ANOM DFCXVIII 426, Mémoire sur les projets de routes à Mayotte et Nossi Bé, 1865

<sup>87</sup> ANOM Madc288d710, Rapport de Dupuis, commandant particulier de Nossi Bé au ministre de la marine et des colonies, 2<sup>e</sup> trimestre 1855

<sup>88</sup> Cette caserne défensive est encore visible et fait, de nos jours, usage de prison.

<sup>89</sup> ANOM, Rapport de Dupuis, commandant particulier de Nossi Bé au ministre de la marine et des colonies, 3<sup>e</sup> trimestre 1855

<sup>90</sup> Coutumes des ancêtres

<sup>91</sup> ANOM, GR3225

notables et leur intégration dans l'appareil administratif, gage de la permanence de leur pouvoir, était toutefois relativement limitée, dans la mesure où la majorité des grands aristocrates Bemihisatra et Bemazava avaient fui Nosy Be pour s'installer sur la Grande-Terre.<sup>92</sup> Ne restait alors qu'une nouvelle classe de notables malgaches, composée surtout de métis, de chrétiens, bien souvent des affranchis de 1849 ou des notables betsimisaraka qui fomèrent les cadres d'une élite fonctionnaire nossibéenne. Enfin, après la fuite des Sakalava Bemihisatra d'Anono<sup>93</sup> de nouveaux lignages aristocratiques Sakalava Bemihisatra, venant de Mayotte, s'installèrent dans la baie d'Ampasindava. Il s'agissait des descendants de l'*ampanjakabe* bemihisatra Andriantsoly, mort à Mayotte en octobre 1845.<sup>94</sup> Après l'abolition de l'esclavage à Nosy Be, ceux-ci vinrent occuper la place laissée vacante dans la baie d'Ampasindava et y fondèrent un nouveau royaume allié aux Français.

L'aboutissement de ce système que l'on pourrait presque qualifier de disciplinaire, résidait dans le découpage en « quartiers administratifs ». Dès la fin des années 1850, il devenait évident, qu'il était nécessaire de créer un quadrillage bien structuré pour améliorer la présence administrative dans l'île. En 1865, une nouvelle territorialisation fut élaborée.<sup>95</sup> Nosy Be, comme Mayotte, était divisée en quatre circonscriptions ou « quartiers » dont les chefs-lieux étaient les principaux regroupements villageois.<sup>96</sup> Les motivations qui menèrent à cette nouvelle organisation étaient très clairement présentées dans le prologue de l'arrêté. Il était nécessaire de :

« mettre un terme aux incendies et au saccage des forêts de la colonie, de réprimer le vagabondage, de maintenir l'ordre parmi les travailleurs engagés sur les habitations et de surveiller le littoral en vue de prévenir les évasions d'engagés, l'introduction illicite de travailleurs et la fraude en matière de douanes et de contribution »<sup>97</sup>

À la tête de chaque secteur étaient nommés des commissaires de quartiers français aux compétences étendues. Ceux-ci étaient directement sous l'autorité du commandant particulier. Leurs prérogatives étaient nombreuses puisqu'ils devaient à la fois veiller à maintenir l'ordre, à entretenir les voies de communications, à interpellier les vagabonds, enfin à s'occuper de la police portuaire. Pour cela, chacun des postes était fortement armé. En plus de ces fonctions classiques s'ajoutait une fonction politique. Ces agents servaient de courroie de transmission entre le Commandant particulier et les chefs de village. Ils rendaient publics les ordres de l'administration en participant aux *kabary*, et devaient « appuyer de leur influence l'autorité des chefs de villages », avec lesquels ils devaient entrer en relations et vivre dans les meilleurs termes, afin « d'amener lentement et prudemment la population indigène aux changements d'habitude que se propose de leur apporter la civilisation. »<sup>98</sup>

Une des principales missions de cette administration « décentralisée », était d'empêcher les fuites d'engagés sous contrat qui travaillaient dans les plantations.<sup>99</sup> Pour ces travailleurs, littéralement enfermés dans les plantations à la merci des propriétaires terriens, l'autorité

<sup>92</sup> Les Bemihisatra avaient en partie suivi la fortune du jeune *ampanjaka* Anono, le fils de Tsiomeko à Nosy Lava. Les Bemazava avaient quant-à-eux choisi l'exil à Ankify, dans la baie d'Ampasindava.

<sup>93</sup> Aussi connu aussi sous le nom de Rano, fils de l'*ampanjakabe* Tsiomeko et de l'*ampanjaka* antankarana Derimany. Nom posthume : Andriamamitrañarivo.

<sup>94</sup> Andriantsoly fut l'*ampanjakabe* qui céda Mayotte à la France par le traité du 25 avril 1841.

<sup>95</sup> « Arrêté du 11 mai 1866 concernant l'organisation administrative et divisions territoriales », *Annuaire de Mayotte et dépendances*, Imprimerie nationale, Paris, 1874, p. 36

<sup>96</sup> Le nombre des quartiers était porté à cinq en 1884, en créant un nouveau canton dont le centre était Ambanoro voir à ce sujet : « Décision du 29 mai 1884 indiquant les renseignements que devront désormais fournir les postes de police », *Bulletin officiel de Nossi-Bé*, Imprimerie Nationale, Paris, 1884, p. 125.

<sup>97</sup> « Arrêté du 11 mai 1866 concernant l'organisation administrative et divisions territoriales », *Annuaire de Mayotte et dépendances*, Imprimerie nationale, Paris, 1874, p. 36

<sup>98</sup> *Idem*

<sup>99</sup> Pour l'engagisme à Nosy Be voir Jehanne-Emmanuelle Monnier, *Esclaves de la canne à sucre : engagés et planteurs à Nossi-Bé, Madagascar 1850-1880*, l'Harmattan, Paris, 2007, 310 p.

coloniale avait un goût particulièrement amer. Malgré l'élaboration d'un *syndic des engagés*, censé les défendre, l'autorité coloniale ne fit quasiment rien pour limiter les infractions commises par les engagistes, qui ne respectaient que rarement la législation. Généralement, les infractions consistaient à faire des économies sur la nourriture, les vêtements, le logement des travailleurs. Les abus prenaient aussi la forme de châtiments corporels, ou de vexations, comme la barre de justice, peine prohibée mais pratiquée par les colons pour punir les travailleurs dans les concessions.<sup>100</sup> Les engagés évadés faisaient l'objet de véritables chasses, organisées par des « chasseurs de marrons ».<sup>101</sup> Les plantations, au sein de la colonie, apparaissent comme autant de portions qui étaient contrôlées par des agents qui n'appartenaient même pas à l'administration. L'île, qui jusqu'au début des années 1850, pouvait encore servir de refuge à nombre de groupes fuyant la Grande Terre devint une colonie fermée, surveillée.

Pour autant l'autorité n'était pas sans faille. Ce système, aussi efficace qu'il pouvait paraître présentait de nombreuses faiblesses. En dépit du maillage territorial élaboré à la fin des années 1850, les Malgaches avaient encore leurs mots à dire. Jusqu'à l'annexion de Madagascar en 1896, l'île de Nosy Be allait rester prisonnière de la situation politique qui régnait sur les côtes, si proches, de la Grande Terre. A compter du rattachement de Nosy Be à la grande colonie nouvelle baptisée « Madagascar et dépendances », la situation changea. Pourtant, le système concessionnaire constitua, en dépit des crises sucrières de la fin du XIXe et du début XXe siècle un modèle qui influença durablement Nosy Be et les régions proches, telles le Sambirano et la Mahavavy, dans le Nord-Ouest de Madagascar.<sup>102</sup>

## Conclusion

En conclusion, nous reprendrons ce que disait Gérard Althabe : « la structure coloniale est fondée sur la coercition, c'est-à-dire, une organisation des rapports entre les villageois et l'appareil administratif étranger, qui n'est que l'aménagement et la stabilisation de la violence de la conquête militaire qui en est la genèse »<sup>103</sup>. La situation coloniale institue un pouvoir, qui, dans la plupart des cas, se trouve en contradiction avec les conceptions politiques des habitants des régions dans lesquelles il s'engage. L'imposition d'un nouveau pouvoir et de nouveaux fonctionnements politiques, se transforme aisément en tyrannie. Les modes de conservation du pouvoir s'orientent logiquement vers des formules brutales, disciplinaires, seules à même de faire respecter les décisions.

Il convient de noter que ce n'est pas tant l'émergence d'un nouveau pouvoir que la sujétion de celui-ci à des intérêts métropolitains, qui a été la cause de la destruction des autorités locales, puis de l'aggravation de la condition des colonisés. Qu'ils soient moraux pour l'abolition de l'esclavage, ou bien économiques pour le développement de l'agriculture de rente, ce sont davantage les arguments conçus en dehors des colonies qui ont détruit les institutions malgaches, contraintes à la fuite. L'organisation d'un poste militaire n'excluait pas forcément la politique d'association. La sujétion des colonisés, leur enfermement dans le statut

---

<sup>100</sup> « Décision du 22 mars 1867 abolissant l'usage de la barre de justice », *Annuaire de Mayotte et dépendances*, Imprimerie Nationale », 1874, p. 206

<sup>101</sup> Voir à ce titre l'expression du Baron Mandat de Grancey qui ironisait sur la duplicité de l'engagisme, affirmant que les engagés : « travaillaient dans les champs de canne sans se douter que les coups de rotin que leur donnaient les commandeurs endommageaient le cuir d'engagés volontaires et non celui d'esclaves ordinaires » in Baron E. de Mandat Grancey, *Souvenirs de la côte d'Afrique. Madagascar Saint-Barnabé*, Plon, Paris, 1892, p. 49

<sup>102</sup> Faranirina Rajaonah, « Les Malgaches entre les colons et l'administration à l'île à sucre de Nosy Bé (1896-1960) », in Weber Jacques (dir.), *Le monde créole. Peuplement, sociétés, et condition humaine XVIIe-XXe siècles*, Mélanges offerts à Hubert Gerbeau, Les Indes savantes, Paris, 2005, pp. 153-171 ; voir aussi Daniela Tovo Rakotondrabe, *Crise et évolution du système colonial. Le cas du Nord-Ouest de Madagascar (1927-1940)*, thèse de troisième cycle, université Paris 7, 1986, 2 t., 335 p. & 109 p.

<sup>103</sup> Gérard Althabe, *Oppression et libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*, François Maspéro, Paris, 1969, p. 47

de l'indigénat devait être l'étape supérieure, marquant la mainmise des investisseurs européens. Pourtant, il convient aussi de préciser qu'une fois cette transition accomplie, les structures de contrôle, administratives, territoriales et répressives, furent sans cesse réappropriées selon les besoins de chaque colonie. Les formules répressives de l'organisation coloniale ont peu à peu disparu (prestations, code de l'indigénat). Cependant, malgré les Indépendances, les structures héritées de la colonisation sont restées la norme. La forme de l'Etat, la territorialité coloniale ont été souvent appropriées aux nouveaux usages des états indépendants. Il n'est pas étonnant de constater que la structure territoriale de la commune de Nosy Be soit encore aujourd'hui héritée de la territorialisation coloniale de 1865.<sup>104</sup> Par ailleurs, il est éloquent de constater que la répartition des prérogatives entre représentants de l'Etat et dynasties locales, amorcée avec la colonisation, soit toujours un élément crucial dans le maintien des autorités provinciales à Madagascar. Enfin, le regard porté quotidiennement sur l'Etat par nombre de Malgaches, ne s'est pas forcément métamorphosé en attachement sentimental et bienveillant. Aujourd'hui dans le Nord de Madagascar et dans bien d'autres provinces, il n'est pas rare d'entendre la réprobation des habitants quant aux actes de l'autorité étatique, confondu avec le pouvoir merina, souvent excessivement assimilé à une puissance colonisatrice héritière du Royaume de Madagascar.<sup>105</sup> Bien souvent, le *fanjakana*<sup>106</sup> est rejeté, considéré comme étranger et partant illégitime, ce qui n'est pas sans susciter d'importants problèmes dans l'administration des provinces.

## Bibliographie :

- Althabe** Gérard, *Oppression et libération dans l'imaginaire. Les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*, François Maspéro, Paris, 1969, 354 p.
- Baré** J.F., *Sable rouge, une monarchie dans le Nord-Ouest malgache dans l'histoire*, l'Harmattan, Paris, 1980, 383 p.
- Bernaut** Florence (dir.), *Enfermement, prison et châtiments en Afrique. Du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Karthala, Paris, 505 p.
- Bourdieu** Pierre, « Les modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, 1976, pp. 122-132
- Foucault** Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Nrf Gallimard, Paris, 1975, 315 p.
- Fremigacci** Jean, « L'Etat colonial français, du discours mythique aux réalités (1880-1940) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°32, 1993, pp. 27-35
- Gros** Frédéric, *Etats de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Nrf Gallimard, Paris, 2006, 309 p.
- Mamdani** Mahmood, *Citoyen et sujet. L'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*, Karthala, Paris, trad. Française 2004, 418 p.
- Munholland** J. Kim, « Collaboration Strategy and the French Pacification of Tonkin, 1885-1897 », *The Historical Journal*, Vol. 24, n°3. (Sep., 1981), pp. 629-650.  
p. 137-162
- Rajaonah** Faranirina, « Les Malgaches entre les colons et l'administration à l'île à sucre de Nosy Bé (1896-1960) », in Jacques Weber (dir.), *Le monde créole. Peuplement, sociétés, et condition humaine XVIIIe-XXe siècles*, Mélanges offerts à Hubert Gerbeau, Les Indes savantes, Paris, 2005, pp. 153-171
- Russ** Jacqueline, *Les théories du pouvoir*, Livre de Poche, Paris, 1991, 349 p.

<sup>104</sup> Théodore Raveloarison, *Elaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune urbaine de Nosy Be. Rapport final*, Repoblikan'i Madagasikara, Ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, juin 2005, p. 48

<sup>105</sup> Se reporter au sujet de cette délicate question à l'article de Dominique Bois : « Empire merina, royaume malgache », in Raison-Jourde Françoise & Randrianja Solofo, *La nation malgache au défi de l'ethnicité*, Karthala, 2002, p. 91-106

<sup>106</sup> Pouvoir, Etat.